

L'Etat fait une concession sur les rives du lac Canton de Vaud

Le Conseil d'Etat ne touchera pas à la loi sur le marchepied. Mais donne un outil supplémentaire aux communes pour négocier le sentier riverain.



Par [Madeleine Schürch](#) 07.07.2013

Pour aider les communes vaudoises à réaliser un cheminement public sur les rives, le député de Gland Jean-Michel Favez ne voyait qu'un moyen: changer la loi de 1926 sur le marchepied. Dans un postulat, il demandait que cette bande de 2 mètres de large qui doit être libre de tout obstacle pour le halage des bateaux, les besoins de la navigation et de la pêche, soit également ouverte à un cheminement riverain public.

Mais dans son exposé des motifs, le Conseil d'Etat n'entre pas en matière. Il ne veut pas associer le marchepied, destiné à un nombre de personnes restreint à un cheminement riverain ouvert à tous. «Ce dernier ne peut pas être réalisé dans des zones qui nécessitent une protection des milieux naturels, de la faune et de la flore», argumente le gouvernement.

Ce dernier accepte en revanche d'élargir, comme le demandait la députée Fabienne Freymond Cantone, la liste des ouvrages sur le lac qui font l'objet d'une concession dont la contrepartie est l'inscription d'une servitude de passage public de long de la rive. Ainsi, pontons, rails ou lift à bateaux donneront aux communes une occasion supplémentaire de négocier cet accès.

«Je suis contente de cette réponse, mais juste désolée qu'on utilise mon postulat pour botter en touche celui de mon collègue sur le marchepied», regrette Fabienne Freymond Cantone. Un manque d'ouverture qui surprend Jean-Michel Favez, même s'il sait que son postulat aurait donné l'outil pour forcer la porte des propriétés privées. «Il aurait suffi de préciser qu'on ne touchait pas aux zones protégées en ouvrant le marchepied au public».

(24 heures)

(Créé: 07.07.2013, 13h18)

Articles en relation

[Feu vert pour un sentier public au bord du lac](#)

Gland Le Conseil communal a voté un crédit pour aménager un chemin le long des rives du lac mais n'est pas pressé d'en réaliser un côté Ouest. [Plus...](#)

Par [Yves Merz](#) 08.02.2013

[Un premier tronçon de cheminement piétonnier au bord du lac](#)

Gland Il a fallu sept ans de négociations avec des propriétaires tenaces pour obtenir un passage public de 300 mètres. [Plus...](#)

Par [Yves Merz](#) 14.12.2012